

CAMEROON



55^{EME} SESSION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE SUR LA CONDITION DE LA FEMME

DEBAT GENERAL

Thème : « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au marché de l'emploi et à un travail décent ».

Déclaration du PR. ABENA ONDOA nee OBAMA Marie Therese

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

New York le 24 février 2011

A vérifier au prononcé

55th SESSION OF THE COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN

Theme: Access and participation for women and girls in education, training, science and technology, including promotion of women's equal access to the employment and decent work

GENERAL DEBATE

Statement by PR. ABENA ONDOA nee OBAMA Marie Therese
MINISTER OF WOMEN'S EMPOWERMENT AND THE FAMILY

New York, February 24, 2011

Please Circulate against delivery

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

22 EAST 73rd STREET, NEW YORK, N.Y. 10021
(212) 794-2233 FAX (212) 240-9522

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations de la part de la communauté camerounaise pour le degré avec lequel vous avez dirigé ces travaux depuis l'ouverture de la présente session consacrée à la Condition de la Femme. Ces félicitations s'adressent à tous les membres de votre bureau qui vous assistent avec tant de dévouement et d'efficacité.

Je saisis cette occasion pour saluer la création de l'ONU-Femmes, unité stratégique de protection et de promotion du statut de la femme ainsi que la nomination de Mme Michelle Bachler comme membre de l'unité de la femme.

Monsieur le Président,

Le thème de la 55^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme qui s'intitule « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent », est en droite ligne des préoccupations du Gouvernement camerounais en ce qui concerne la Promotion de la Femme.

Au Cameroun, les femmes représentent 50,6% de la population totale de 20 millions d'habitants. Selon les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2010, les femmes dans les zones rurales s'investissent dans tous les secteurs de la vie nationale et jouent un rôle important dans le développement de la famille, de la communauté et de la nation.

En souscrivant aux engagements internationaux visant le plein épanouissement de la femme, le Cameroun a pour objectif d'augmenter progressivement les inégalités fondées sur le sexe, dans les secteurs stratégiques que sont l'éducation, la formation, la santé, la science, la technologie, l'économie, l'emploi et l'entrepreneuriat en vue de garantir la participation égale des femmes et des hommes à la vie publique et politique en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ces Objectifs correspondent à nos aspirations démocratiques au sous-titre de l'objectif de société du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya. Les actions entreprises par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et la Société Civile contribuent à l'atteinte des réformes engagées.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de l'éducation, les actions sont principalement sur la Stratégie Nationale du Secteur Education et sur un dispositif juridique spécifique mis en place pour l'accompagnement des enseignants. Ces actions sont réalisées à travers des programmes et projets que :

- le Programme d'Appui au Système Éducatif Camerounais (PASEC) qui continue à promouvoir l'excellence scolaire ;
- le Programme Éducation de Base ;
- le Programme d'Appui aux Filles des Filières Scientifiques ;
- le Programme Éducation pour tous ;
- le Programme National d'Alphabétisation ;

- le Projet « Opération 100 000 femmes à l'horizon 2010 », qui vise la formation des femmes en TIC ;
 - le Projet « amélioration de l'offre de services éducatifs aux filles et aux femmes ».
- D'autres actions et mesures sont prises à l'instar de :
- la gratuité de l'enseignement primaire ;
 - l'appui à l'accès à la formation professionnelle par l'établissement de bourses ;
 - la facilitation de l'accès et du maintien des filles dans les filières dites « masculines » ;
 - la formation continue pour les femmes qui travaillent sans qualification ;
 - le renforcement de la lutte contre les stéréotypes sexistes les concernant dans les ouvrages ;
 - l'implication des parents dans l'éducation des filles.

Par ailleurs, des structures de formation professionnelle de proximité sont mises en place sur l'étendue du territoire national : 34 Centres de Promotion de la Femme (CPF) et 1 Centre de Technologies Appropriées (CTA), des Home-ateliers et des Sections Rurales/Sections Métallurgiques (SAR/SIM) qui permettent la reconnaissance professionnelle des femmes et jeunes filles issues de milieux ruraux et informels. Le nombre de femmes et filles bénéficiaires est passé de 13 000 à 450 000 entre 2005 et 2010, soit une augmentation de 94,4%. En outre, 2 930 microprojets ont été financés entre 2006 et 2010.

D'autres initiatives en matière de formation professionnelle et de qualification d'apprentis bénéficient également aux jeunes des deux sexes. Il s'agit principalement des centres multimédia, des centres de formation professionnelle, des centres d'alphabétisation fonctionnelle. Bien que l'impact soit encore limité, les actions de qualification dans le cadre de la formation professionnelle ont permis de former 10 000 personnes en 2009-2010, dont 5 000 femmes. Les domaines de qualification sont : la couture, la menuiserie, la soudure, la métallurgie, la navigation côtière, soudage/tuyautage.

Dans le domaine de l'emploi et du travail, l'activité économique se déploie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans le secteur informel, le secteur formel et le secteur public, après ces années de crise, ce sont ceux qui travaillent qui ont la recherche d'un meilleur emploi, les élèves, les étudiants, les retraités et les retraitées n'exerçant aucune activité économique ; les femmes au foyer et les autres inactives. Sur les 52,6% représentant la population des actifs ayant un emploi, les femmes représentent 43,3% contre 57,0% pour les hommes.

Au niveau du secteur public formel, le Statut Général de la Fonction Publique a posé le principe d'égalité de traitement de tous, sans discrimination de genre, au même travail et aux avantages y relatifs. Toutefois, il apparaît que la promotion, la responsabilité, à compétences égales, reste faible, quel que soit le grade considéré.

Malgré la féminisation de la pauvreté, des actions sont menées dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la lutte contre la pauvreté. L'information des femmes sur les possibilités de crédits et d'investissement est assurée par la publication périodique d'un guide de la femme entrepreneur et autres journaux spécialisés. L'organisation des femmes est encouragée pour leur permettre de bénéficier de la recherche de partenariats avec les milieux socio-professionnels étrangers. Toutes ces actions ont contribué à améliorer la situation des femmes.

S'agissant des micro-financements ou des sommes plus modestes destinées à leur permettre de développer leurs activités génératrices de revenus, l'impact recherché qui est leur autonomie économique reste peu visible. Cette situation est due au fait que le financement est encore limité et reste tributaire des subventions publiques et des autres financements.

Pour ce qui est de la santé, le grand secteur de la santé a progressivement ouvert aux femmes dans le cadre de la reproduction dont les domaines prioritaires sont la santé maternelle et infantile, la planification familiale et la lutte contre les IST/VIH/SIDA, la lutte contre les infections mammaires et génitales, la prise en charge de la santé de reproduction des adolescents et des personnes âgées et la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme.

Quant au Programme de Lutte contre le Paludisme, il prévoit de réduire la charge des femmes enceintes dont 37 % souffrent de moustiques, ceci à travers l'élimination des moustiquaires.

L'adoption d'un Plan Sectoriel Femmes - Familles de Lutte contre les IST/VIH/SIDA favorise la mobilisation sociale des femmes et des associations féminines pour lutter contre cette pandémie ainsi que le renforcement et la participation des personnels et des leaders de groupes de femmes en matière de communication, vulgarisation et engagement (CCC) sur la prévention.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la législation et des priorités de la République, le Gouvernement a initié une approche genre, notamment :

- La sensibilisation des parents, des familles, des communautés à l'apporter un changement de mentalité pour un environnement favorable à l'épanouissement de la femme et de la fille ;
- Les formations en direction des décideurs, des autorités administratives, politiques, traditionnelles, religieuses et des intervenants à réaliser en matière de genre ;
- Le partenariat avec la communauté des bailleurs de fonds en vue d'une collaboration ainsi qu'une augmentation des appuis en matière de genre ;
- Le plaidoyer en direction des responsables des partis politiques, des parlementaires, des quotas et une bonne représentation des femmes au sein des instances dirigeantes de leurs partis ;
- Le plaidoyer en direction des parlementaires pour assurer plus la prise en compte de l'approche genre dans le vote du Budget de l'Etat.

Tous ces efforts du Gouvernement au cours des dernières années ont été particulièrement marqués par l'entrée des femmes au commandement territorial, 06 femmes Sous-préfets à la date d'aujourd'hui, une option qui n'avait jamais existé auparavant. Cette option administrative était incarnée exclusivement par les hommes. Dans l'exécutif central, la représentation féminine a connu une augmentation du nombre de femmes, soit 25 femmes députées sur 100 en 2007-2012 contre 10 en 1997-2002 ; 37 femmes ministres contre 10 pour les mêmes périodes. Elles sont de plus en plus nombreuses dans les services de défense et de sécurité où elles occupent des fonctions à des niveaux élevés de prise de

décision. De même, elles sont intégrées dans le commandement traditionnel en tant que chefs traditionnels ou chefs suprêmes.

Le statut juridique de la femme s'est progressivement amélioré grâce à la ratification d'instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de ses droits (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et son Protocole Additionnel, Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes), ainsi qu'à la promulgation de lois spécifiques en sa faveur.

Le système de recours judiciaire pour les plaintes dans le cadre de l'ordonnance n° 0066/09 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire, qui prévoit, entre autres, l'assistance judiciaire à toute personne sans emploi et sans ressources, offre à la femme, le plus souvent démunie, la possibilité de faire valoir ses droits. À cet effet, l'implication du département ministériel des Femmes, des Familles et de la Jeunesse, des commissions d'assistance judiciaire instituées dans les différentes juridictions, du Tribunal de Premier Degré à la Cour Suprême contribue à améliorer la protection des droits de la femme et de la famille.

Les organisations de la société civile apportent également une assistance aux femmes à travers la mise en place de cliniques juridiques, de centres d'écoute et de accompagnement ainsi que des activités de sensibilisation sur les droits de la femme.

S'agissant des Sciences de l'Information, des Technologies de l'Information, et de la Communication (TIC) participent de l'ouverture des sciences et des domaines du monde moderne. Cette ouverture est conditionnée par la disponibilité de l'énergie électrique, le niveau d'éducation et le pouvoir économique. La fracture numérique, entre les femmes et les hommes, est une réalité beaucoup plus accentuée en milieu rural.

En ce qui concerne la radio et la télévision, l'existence des zones d'ombre ne favorise pas l'accès à l'information et aux services, notamment ceux de santé. Le même constat demeure pour ce qui est de la téléphonie et de l'internet, surtout dans les zones rurales où les femmes ont le plus de difficultés à accéder à ces services.

Toutefois, on peut noter en milieu urbain une appropriation par les femmes des TIC grâce, notamment, au programme national de formation et d'éducation de la femme camerounaise pour leur maîtrise (Opération 100 000 femmes à l'horizon 2012 sus indiquées). La mise en place de ces centres de formation, notamment dans les zones rurales, à travers des centres multimédia dans les établissements scolaires et universitaires sur l'ensemble du territoire national contribue à réduire la fracture numérique.

Pour ce qui est de la Science et de la Technologie, le document de Stratégie de la Recherche Scientifique et de l'Innovation précisait dans son axe stratégique N°1, la recherche scientifique est l'un des piliers fondamentaux pour assurer la jeunesse et plus particulièrement la jeunesse féminine vers les sciences et la technologie... Il s'agit d'acquiescer une prise de conscience en matière de science et technologie à tous les niveaux de la société. De nombreuses actions sont entreprises dans ce cadre, notamment la mise en place de l'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun (ERSIC). Ainsi en 2007 et en 2009, 10 femmes-chercheuses ont remporté des prix d'excellence, contre 09 hommes.

Monsieur le Président,

En dépit des actions multiformes menées par le Gouvernement pour promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines sus-cités, on observe encore des pesanteurs sur les plans économique, juridique, socio-culturel et institutionnel.

Sur le plan économique, les conditions et critères d'accès aux moyens de production constituent un blocage pour les femmes face à la maîtrise des technologies appropriées et une mauvaise organisation du secteur informel. Les femmes évoluent le plus.

Sur le plan juridique, les femmes ont obtenu le droit de jouir pleinement de la jouissance par la femme de ses droits juridiques, ce qui entraîne des responsabilités accrues sur son épanouissement sur tous les plans.

Sur le plan socio-culturel, plusieurs facteurs compromettent son bien-être social et accentuent sa vulnérabilité :

- les mariages précoces et forcés ;
- la persistance des coutumes et pesanteurs sociales, familiales et communautaires, scolaires et des filles ;
- le non contrôle de la sexualité et du corps de la femme par la société ;
- le désintérêt des familles, des communautés et des institutions nationales des filières scientifiques ;
- la féminisation des IST/VIH ;
- l'insuffisance de l'offre des services de planification familiale, préventifs, rapprochés et excessifs ;
- la faiblesse de la couverture sociale ;
- les pressions exercées sur les femmes lors de la négociation d'embauche et de la négociation du contrat de travail qui les exposent aux différentes formes de violence traditionnellement reconnues en milieu professionnel, accablant les femmes vulnérables aux violences basées sur le genre.

Sur le plan institutionnel, le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Le principal défi pour le Gouvernement camerounais reste la mise en application effective de ces instruments. La budgétisation de l'égalité de genre en faveur des femmes ci-dessus mentionnées permettra au Cameroun de parvenir à un développement humain durable, efficace et équitable.

Monsieur le Président,

Sur la base de l'analyse de la situation de la femme au Cameroun, il est évident que la situation de la femme au Cameroun n'a pas encore atteint le niveau souhaité. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement et la conscience de plus en plus accrue des femmes elles-mêmes ont de leurs droits, les objectifs fixés seront certainement atteints.

Pour y arriver, des mesures sont, pour l'essentiel :

- l'éradication des violences basées sur le genre ;
- l'accès à des services sociaux de base ;
- l'éradication de la féodalité ;
- l'élimination de la pauvreté féminine ;
- l'éducation, la formation et l'information des femmes, en particulier celles des zones rurales ;
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- l'application des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme ;
- l'amélioration du cadre juridique en matière de droits des femmes et de répression des violences ;
- l'éradication des discriminations et de l'exploitation ;
- l'intégration et la participation du genre dans les politiques nationales et projets sectoriels.
- la revue des concepts et la mise à jour de la culture et la division du travail afin de permettre aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes de bénéficier des mêmes opportunités, en termes de droits et d'obligations.

Conscient de ses capacités et de ses potentialités dont il dispose, le Cameroun s'engage à poursuivre les actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et de plaidoyer en vue d'un meilleur accès des femmes à un emploi décent. Et il s'engage à poursuivre ses efforts en collaboration avec les Nations Unies, et d'autres partenaires, pour faire des femmes et des filles de véritables agents de développement.

En définitive, Monsieur le Président, nous vous remercions pour avoir affirmé que l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent est un défi à relever par la Communauté internationale, aussi bien que des Gouvernements, pour atteindre l'égalité des sexes.

Je vous remercie.

Mr. Chairperson,

I wish on behalf of the Cameroon delegation and on a personal note, extend to you and your team our hearty congratulations for the 55th session of the Commission

I also wish to seize this opportunity to welcome the creation of UN Women strategy and the appointment of Ms. Michèle Leach-Lea as its first director of the entity.

We are confident that your skills and the contribution of all stakeholders participating in the deliberations will be combined to allow a comprehensive and fruitful session.

Mr. Chairperson,

The theme of the 55th Session of the Commission on the Status of Women, "Access and participation of women and girls in education, science and technology, including in the areas of information and communication technologies to full employment and decent work", is closely related to Cameroon Government's concerns regarding women's empowerment.

In Cameroon, women represent 51% of the total population of 19,406,100 inhabitants according to results of the fifth General Population and Housing Census (GEH) published in 2015. They are socio-economic agents investing in all sectors of the economy and their role is recognized in the development of families, communities and society.

By subscribing to international commitments for the full and equal participation of women, Cameroon aims to gradually eliminate gender-based inequalities in strategic sectors such as education, training, health, science, technology, economy, employment and labour, work, entrepreneurship and participation in decision-making in public and family life in consonance with the Women's Development Goals.

These objectives are in line with the democratic choices underlying the new State, His Excellency Paul Biya's plan for a sustainable future, and are supported by the Government, the private sector and financial partners and civil society contribute to the achievement of reforms.

Mr. Chairperson,

In the area of education and training, Government's actions are based primarily on the National Education Sector Strategy and a structural reform mechanism established to support education. These measures are implemented through programs and projects such as:

- The Program Support Program for the Cameroonian Educational System (ESAP), designed to promote academic excellence;
- The Basic Education Program;
- The Support Program for girls in the education sector.



- The Education for All Program;
- The National Literacy Program;
- The "Operation 100 000 women by 2012" Project which aims at training women in ICTs;
- The Project for "Improvement of educational services offered to girls and women".

Other actions and measures are taken such as:

- The provision of free primary education;
- Support for access to vocational training by the awarding of scholarships;
- Facilitation of access and retention of girls in subjects considered as "baseball" for men;
- Continuation of education for orphan women with no dualities;
- The intensification of the fight against gender stereotypes and violence in literature;
- Parental involvement in the education of girls.

In addition, proximity vocational training facilities are established in all over the national territory: 64 Women's Empowerment and Family Centers (WEFC), 1000 Appropriate Technology Centers (ATE), which enables social rehabilitation and professional integration of women. Girls' groupings of the formal education system. The number of professions have increased from 300 to 230 between 2005 and 2010, that is, an increase rate of 74.7%. All 230 vocational projects were financed between 2005 and 2009.

Youths of both sexes also benefit from such vocational training and to creation initiatives. These are mainly: multi-media centers, vocational training centers, functional literacy centers. Though the impact is still uncertain, we can see within the framework of professional training, the access in sectors previously reserved for boys, in 2007-2009: electrical, steel work, boat building, shipping, welding and piping.

In the area of employment and labor, Economic activity spans both in urban and rural areas. The job market in Cameroon has two sectors: the formal and informal sectors. The profile of the population presented includes those who are active population employed or not; those seeking a first job; students, institutionalized persons, and retirees without an economic activity; housewife and other unemployed persons. Of the 32.6% representing the active population in jobs, women make up 44.5% as against 41.6% of men.

At the level of the formal public sector, the General Rules do not discriminate. Governing the Public Sector is an issue of principle of equality and access for all to the public sector and address financial constraints. At equality and access for all appears that the promotion of women with equal status as men in positions remains poor, regardless of the grade in question.

Despite the feminization of poverty actions are undertaken for the promotion of female entrepreneurs and fighting against poverty such as: informing women about credit and investment opportunities through the public entrepreneur's guide and other specialized journals, the organization of continuous training to help foster cross-border trade and the quest for partnerships with foreign

socio-professional milieu. All these actions have helped to improve the situation of women.

Regarding micro-finances granted to women to develop their income-generating activities, the desired impact, that is, their more economic empowerment, is invisible. This is due to the fact that women's access to finance is still limited and remains dependent on conditions not related to financial offers.

With regards to healthcare, the health sector strategy lays particular emphasis on women within the framework of reproductive health, which priority areas include: maternal and child health, family planning, the fight against STIs / HIV/AIDS, the fight against breast and cervical cancer, the recent improvement of the reproductive health of adolescents and young persons and the fight against traditional practices that are harmful to the health of women and girls.

As for the Roll Back Malaria Program, its focus is on the management need of pregnant women, especially in the rural areas, and the distribution of treated mosquito nets and subsidization of their use for the reduction of the disease.

The adoption of a Sector Plan for Women and Families for the fight against STIs / HIV / AIDS encourages social mobilization of women and women's associations for the fight against this pandemic, as well as capacity building of staff and women's group leaders. The Communication for Behavior Change (CBCh) on the prevention of STI / HIV / AIDS.

Mr. Chairperson,

As concerns laws to promote gender equality, the Government is undertaking actions integrating the gender approach in its strategy:

- Educating parents, families, and communities on the gender approach and a change of mentality so as to secure an environment that would be conducive to the development of women and girls;
- Gender training programs for policy makers, administrative, political, traditional, religious authorities and grassroots actors;
- Partnership with the donors' community for greater collaboration and increased support in gender promotion;
- Advocacy among leaders of political parties and the respect of quotas and a good representation of women in the governing bodies of their various parties;
- Advocacy among parliamentarians for a greater consideration of the gender approach in voting the State Budget.

All these efforts by the Government over the past ten years is particularly marked by the entry of women in the top-level administrative positions. In the past, the administrative authority was embodied exclusively by men. In council executive and the National Assembly, there has also been a slight increase in the number of women, 25 female MPs out of 180 in 2007/2010 as against 19 in 1993-2000 and 20 female Mayors as against 13 in 1993-2000. Women are increasingly being recruited in the defence and security sectors.

of command. Similarly, they are revered in the traditional belief systems as paramount rulers.

The legal status of women has gradually improved with the ratification of international and regional instruments for the protection of their rights (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, African Protocol, Additional Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa) and the enactment of laws in their favor.

The legal assistance system, established under Law No. 2004/007 of 14 April 2009 on the organization of legal assistance, provides a free legal assistance to any woman who is unemployed and who is supported financially by her husband. It offers women, who are victims of violence, a means to access justice. In this effect, the involvement of the Ministry in charge of gender issues within the legal assistance commissions established in various jurisdictions, from the Court of First Instance to the Supreme Court, is essential for women in protecting work and family rights.

Civil society organizations also provide assistance through the establishment of legal clinics, counseling and support centers, as well as other activities on women's rights.

In the area of Science and Communication, Information and Communication Technologies (ICTs) contribute in opening the information world to women and men. This opening is conditioned by the availability of electric energy, the skills and the economic power. The digital divide between men and women and mainly against women is a reality that is more pronounced in the rural area.

As concerns radio and television, the existence of shadow zones does not facilitate access to information for all people, especially those in rural areas. This is the same for telephone and internet with an unequal access among women in a precarious situation...

However, in urban areas, there is a noticeable appropriation of ICTs by women, through the social program for the training and education of the Cameroonian woman (Operation 100 000 women by 2012 mentioned above). The establishment of multipurpose community telecenters in rural areas, multimedia centers in schools and universities across the country helps to reduce the digital divide.

Regarding Science and Technology, the Scientific Research and Innovation Strategy Paper specifies in its strategic objective No. 1 that "a science culture is to promote innovation in project funded by young people and a national law on science and technology." This is to raise awareness in science and technology at all levels of society. Many actions have been undertaken in this regard such as the organization of the Excellence Award Days for Scientific Research and Innovation in Cameroon (JERSIC). Thus in 2007 and 2009, 10 women-scientists won excellence prizes against 09 men.

Mr. Chairperson,

Despite these ongoing commendable efforts by the Government to promote gender equity and equality between women and men in the areas mentioned above, there are still some major constraints at economic, legal, socio-cultural and institutional levels.

At the economic level, conditions and criteria for women's economic production constitute an obstacle for women (access to credit, land, technologies and appropriate technologies) and marginalization of the informal sector where women are mostly found.

At the legal level, limits in the implementation of laws are an obstacle to the enjoyment by women of their legal rights, curbing their economic and social development.

Socio-culturally, several factors affect their social welfare and aggravate their vulnerability. They include:

- Early and forced marriages;
- The persistence of customs and cultural constraints, contributing to girls dropping out of schools;
- The lack of control of women's sexual life and body by themselves;
- The lack of interest in science subjects by families, communities and girls themselves;
- The feminization of poverty;
- Inadequate supply of reproductive health services, early, unplanned and excessive pregnancies;
- Poor social security system;
- The presence of work-related hazards, especially in the informal sector, and contracts that expose them to different forms of abuse, usually found in their workplace, thereby increasing their vulnerability to gender-based violence.

At the institutional level, Comoros has ratified international conventions for the elimination of all forms of discrimination against women. The challenge now for the Government is to ensure their full implementation and the enforcement of their legal instruments. Removing constraints and the constraints mentioned above would enable Comoros to achieve sustainable effective and equitable human development.

Mr. Chairperson,

Based on the analysis of women and girls' access and participation in education, training, employment and labour, it is clear that the situation of women in Comoros has not yet reached the expected level but with Government's good will and the increasing awareness of women of their rights, the set goals will certainly be attained.

To this effect, challenges to be taken mainly concern:

- Eradication of socio-cultural practices that are an obstacle to the achievement of an egalitarian society;

- Eradication of gender-based violence;
- Access to quantity and quality basic social services;
- Eradication of the feminization of poverty among women;
- Elimination of poverty among women;
- Education, training, information for women, especially in rural areas;
- Reduction of maternal and child mortality;
- Implementation of legal instruments for the promotion and protection of women's rights;
- Improvement of the legal framework for women and family rights, and for the repression of specific violence against women;
- Eradication of destructive environmental practices;
- Gender budgeting and integration in sector-specific policies, programs and projects;
- Review of concepts such as family, gender and division of labor so as to enable boys and girls, men and women to enjoy the same opportunities in terms of rights and obligations.

Conscious of the various weaknesses which have been identified and also conscious of its potentials, Argentina is committed to pursue legislative, education, training and advocacy actions to improve women's access to decent employment. And we count on the various and multiple support organizations of the United Nations System, and other development partners, to empower women and girls in becoming real development agents.

Ultimately, Mr. Chairperson, we can conclude our statement by saying that **Access and participation of women and girls to education, training, science and technology, including the promotion of women's equal access to full employment and decent work is a condition of the international community as well as that of Governments in**

Thank you.